

Note de préparation au comité syndical du 12 février 2013

1 STATUTS DU SMIGIBA – PROJET D'ADHÉSION AVEC SIEM

Le diagnostic présenté par les avocats aux élus du bureau du SIEM et du SMIGIBA le 17/12/2012 a abouti aux conclusions suivantes :

- La procédure choisie est une procédure d'adhésion/dissolution.
- La représentativité des élus sera basée sur celle du SMIGIBA (3 élus / communauté de communes).
- Les statuts : on conserve la compétence « la gestion du DPF en cas d'acquisition ou de concession » ?
- Clé de répartition : 4 scénarios sont proposés. Présentation des tableaux pour choisir le scénario préférentiel.
- Les communes qui sont sur le territoire de la communauté de communes des Hautes Baronnies peuvent intégrer le SMIGIBA temporairement, le temps de déléguer les compétences à communauté de communes.

Une présentation par le cabinet d'avocat sera faite en début de comité syndical du 12/02/2013. Les élus du SIEM sont invités à participer à cette présentation. Une discussion pourra être engagée entre les élus du SIEM et du SMIGIBA à l'issue de cette présentation.

2 COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Pour le vote du compte administratif 2012, une situation budgétaire en fin d'exercice 2012 et une balance sont jointes à cette note de préparation. Le compte administratif devra être signé par les élus du SMIGIBA.

Projet de délibération :

- Adoption du compte administratif 2012.
- Approbation du compte de gestion 2012.

3 AFFECTATION DE RÉSULTATS

La clôture du compte administratif de l'exercice 2012 s'établit comme suit :

- Investissement : excédent de 117 697,44 euros
- Fonctionnement : déficit de 94 111,17 euros
- Résultat: 23 586,27 euros

Projet de délibération :

- Affectation des résultats du compte administratif au budget 2013.

4 AMORTISSEMENTS

C'est au comité syndical de définir les durées d'amortissement pour le matériel et les travaux. Nous proposons les durées suivantes:

- 1 an pour la trousse de secours
- 10 ans pour les panneaux Natura 2000
- 3 ans pour la grille de protection du Radar
- 30 ans pour l'action B1.6 Adoux
- 15 ans pour les travaux de fauche du marais Manteyer

Projet de délibérations :

- Adoption des durées d'amortissement proposées.

5 ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2013

Des documents seront proposés lors du comité syndical pour discuter des actions que le SMGIBA engagera durant l'année 2013. Ce débat d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet d'une délibération.

6 DEMANDE DE PRÊT

Pour réaliser les travaux d'élimination mécanique de la renouée du Japon, un prêt doit être contracté pour un montant de 190 000 €, ce qui représente le montant des subventions à percevoir sur cette opération.

Projet de délibération :

- Autorisation au président à signer un contrat de prêt dont les conditions seront exposées au comité syndical.

7 RÈGLEMENT INTÉRIEUR HYGIÈNE SÉCURITÉ SANTÉ

Le règlement intérieur de sécurité est le document par lequel l'élu-employeur détermine les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Il régit les obligations des agents en matière d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail.

Il s'applique à tous les agents quel que soit leur statut (titulaire, stagiaire, contractuel, de droit privé...) et quel que soit leur temps de travail.

Il s'agit d'une réglementation unilatérale imposée aux agents par l'autorité territoriale.

Ce règlement ne peut être mis en place puis modifié qu'après avoir été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire / CHS compétent.

Le 29 novembre 2012, le règlement a été validé par le Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Projet de délibérations :

- Approbation et signature du règlement intérieur hygiène sécurité santé